

Sous-direction Observation de la santé
et de l'assurance maladie

Bureau Professions de santé

Pour contacter IPSOS BVA :

Tél. : 01 71 25 21 07

Mél. : panel-medecins@ipsos-enquetes-drees.fr

Paris, le 10 avril 2026
Réf. : D-26-006385

Objet : Deuxième vague du 5^e panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale

Docteur,

Nous vous remercions pour votre participation à la première vague du panel de médecins généralistes mis en place par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees).

Cette enquête est essentielle pour étudier les pratiques et les conditions d'exercice des médecins généralistes libéraux. Elle est officiellement reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Nous vous contactons aujourd'hui pour participer à la **deuxième vague d'enquête consacrée à la prise en charge des violences subies par les femmes, ainsi qu'aux violences subies par les médecins généralistes dans le cadre de leur exercice.**

Votre participation est importante car elle permet de prendre en compte la diversité des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes. Répondre sur internet vous prendra une dizaine de minutes.

COMMENT RÉPONDRE ?

1 Depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, saisissez cette adresse dans le navigateur :

<https://www.panel-medecins-generalistes-liberaux.fr>

Ou scannez le QR code ci-joint :



2 Cliquez sur le bouton « Accéder au questionnaire » puis saisissez l'identifiant et le mot de passe ci-dessous en respectant les majuscules :

Identifiant :

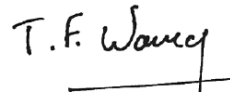
Mot de passe :

Il est possible de modifier votre mot de passe.

Si vous avez signalé au cours de la vague précédente votre préférence pour être recontacté par téléphone, notre prestataire de collecte vous appellera dans les jours prochains.

Vos réponses sont confidentielles et servent uniquement à établir des statistiques. Tous vos droits sont rappelés dans l'encadré en bas de la page suivante.

En vous remerciant pour votre participation, veuillez recevoir, Docteur, mes respectueuses salutations.


Thomas WANECCQ
Directeur de la Drees

QUI DOIT RÉPONDRE ?

En tant que médecin généraliste sélectionné, vous êtes la seule personne à pouvoir répondre au questionnaire.

POURQUOI VOUS ?

Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des médecins généralistes libéraux, il n'est pas nécessaire de tous les interroger. Un échantillon de médecins généralistes libéraux a été sélectionné à partir du répertoire RPPS pour intégrer le cinquième panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. Ce panel permet de décrire l'ensemble des médecins généralistes libéraux. Vous faites partie de cet échantillon.

COMMENT RÉPONDRE SI VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS À INTERNET ?

Internet est le mode de réponse principal, mais si vous n'avez pas d'accès internet ou que vous avez signalé au cours de la vague précédente votre préférence pour répondre par téléphone, un enquêteur de la société IPSOS vous contactera par téléphone dans les prochains jours.

COMMENT SE DÉROULE L'ENQUÊTE ?

Cette enquête en panel se déroule en plusieurs vagues d'interrogation thématique. Vous êtes ainsi sollicité tous les 6 mois pendant 3 ans pour répondre à un questionnaire d'une dizaine de minutes par internet.

À QUOI SERVENT LES INFORMATIONS COLLECTÉES ?

Vos réponses servent à mieux connaître les pratiques et les conditions d'exercice des médecins généralistes libéraux. Ces pratiques, qui ont déjà fait l'objet d'études dans les précédentes éditions, connaissent des évolutions rapides.

Par exemple, le quatrième panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale a permis de constater qu'en 2022, 65 % des médecins généralistes étaient amenés à devoir refuser de prendre en charge de nouveaux patients en tant que médecin traitant alors qu'ils étaient 53 % à être amenés à le faire en 2019.

Pour que l'enquête soit la plus courte possible pour vous, les données collectées seront complétées par des informations administratives auxquelles la Drees a accès, dans les mêmes conditions de sécurité et de confidentialité.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Sur l'enquête : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/00-le-panel-dobservation-des-pratiques-et-des-conditions-dexercice-en>

Sur la Drees : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>

Sur le prestataire de collecte, IPSOS BVA : <https://www.ipsos.com/fr-fr>

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2026X705SA du Ministre, valable pour l'année 2026 – Arrêté en cours de parution.

Cette enquête a reçu un avis d'opportunité favorable au Conseil national de l'information statistique le 24 mars 2025, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

La Drees est responsable de ce traitement statistique sur le fondement de sa mission d'intérêt public, en vertu du e) de l'article 6 du RGPD.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la Drees. Ces réponses, ainsi que les données obtenues par appariement, seront conservées pendant 25 ans à compter de la fin de la collecte. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

La Drees est seule destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que son sous-traitant habilité par le Comité du secret de la statistique public, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur au plus tard un an après la fin de la collecte.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de la Drees, que vous pouvez contacter au courriel suivant, en mentionnant le code « Panel de médecins généralistes libéraux » dans l'objet du mail ou du courrier : drees-rgpd@sante.gouv.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Réfèrent RGPD de la Drees - 78/84 rue Olivier de Serres - CS 59234 - 75739 Paris CEDEX.

Les personnes enquêtées peuvent, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil (www.cnil.fr) si elles considèrent que le traitement de données à caractère personnel la concernant par le responsable de traitement constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés.

Sous-direction Observation de la santé
et de l'assurance maladie

Bureau Professions de santé

Pour contacter IPSOS BVA :

Tél. : 01 71 25 21 07

Mél. : panel-medecins@ipsos-enquetes-drees.fr

Paris, le 10 avril 2026
Réf. : D-26-006386

Objet : Deuxième vague du 5^e panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale

Docteur,

Nous vous remercions pour votre participation à la première vague du panel de médecins généralistes mis en place par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), en partenariat avec l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) et l'Agence Régionale Santé (ARS) de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Cette enquête est essentielle pour étudier les pratiques et les conditions d'exercice des médecins généralistes libéraux. Elle est officiellement reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Nous vous contactons aujourd'hui pour participer à la **deuxième vague d'enquête consacrée à la prise en charge des violences subies par les femmes, aux violences subies par les médecins généralistes dans le cadre de leur exercice**, ainsi qu'aux soins non programmés.

Votre participation est importante car elle permet de prendre en compte la diversité des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes. Répondre sur internet vous prendra une quinzaine de minutes.

COMMENT RÉPONDRE ?

1 Depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, saisissez cette adresse dans le navigateur :

<https://www.panel-medecins-generalistes-liberaux.fr>

Ou scannez le QR code ci-joint :



2 Cliquez sur le bouton « Accéder au questionnaire » puis saisissez l'identifiant et le mot de passe ci-dessous en respectant les majuscules :

Identifiant :

Mot de passe :

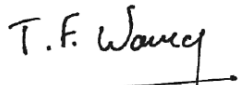
Il est possible de modifier votre mot de passe.

Si vous avez signalé au cours de la vague précédente votre préférence pour être recontacté par téléphone, notre prestataire de collecte vous appellera dans les jours prochains.

Vos réponses sont confidentielles et servent uniquement à établir des statistiques. Tous vos droits sont rappelés dans l'encadré en bas de la page suivante.

En vous remerciant pour votre participation, veuillez recevoir, Docteur, nos respectueuses salutations.


Dr Pierre VERGER
Directeur de l'ORS PACA


Thomas WANECQ
Directeur de la Drees

QUI DOIT RÉPONDRE ?

En tant que médecin généraliste sélectionné, vous êtes la seule personne à pouvoir répondre au questionnaire.

POURQUOI VOUS ?

Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des médecins généralistes libéraux, il n'est pas nécessaire de tous les interroger. Un échantillon de médecins généralistes libéraux a été sélectionné à partir du répertoire RPPS pour intégrer le cinquième panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. Ce panel permet de décrire l'ensemble des médecins généralistes libéraux. Vous faites partie de cet échantillon.

COMMENT RÉPONDRE SI VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS À INTERNET ?

Internet est le mode de réponse principal, mais si vous n'avez pas d'accès internet ou que vous avez signalé au cours de la vague précédente votre préférence pour répondre par téléphone, un enquêteur de la société IPSOS vous contactera par téléphone dans les prochains jours.

COMMENT SE DÉROULE L'ENQUÊTE ?

Cette enquête en panel se déroule en plusieurs vagues d'interrogation thématique. Vous êtes ainsi sollicité tous les 6 mois pendant 3 ans pour répondre à un questionnaire d'une quinzaine de minutes par internet.

L'ARS et l'ORS de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont la possibilité, en tant que partenaires de l'enquête, de proposer un questionnaire de cinq minutes à la fin de chaque vague d'interrogation (compris dans la quinzaine de minutes annoncée). Cette extension régionale ne concerne que les médecins exerçant en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Pour cette deuxième vague, elle porte sur les soins non programmés.

À QUOI SERVENT LES INFORMATIONS COLLECTÉES ?

Vos réponses servent à mieux connaître les pratiques et les conditions d'exercice des médecins généralistes libéraux. Ces pratiques, qui ont déjà fait l'objet d'études dans les précédentes éditions, connaissent des évolutions rapides.

Par exemple, le quatrième panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale a permis de constater qu'en 2022, 65 % des médecins généralistes étaient amenés à devoir refuser de prendre en charge de nouveaux patients en tant que médecin traitant alors qu'ils étaient 53 % à être amenés à le faire en 2019.

Pour que l'enquête soit la plus courte possible pour vous, les données collectées seront complétées par des informations administratives auxquelles la Drees a accès, dans les mêmes conditions de sécurité et de confidentialité.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Sur l'enquête : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/00-le-panel-dobservation-des-pratiques-et-des-conditions-dexercice-en>

Sur la Drees : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>

Sur l'ORS PACA : <https://www.orspaca.org/>

Sur le prestataire de collecte, IPSOS BVA : <https://www.ipsos.com/fr-fr>

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2026X7055A du Ministre, valable pour l'année 2026 – Arrêté en cours de parution.

Cette enquête a reçu un avis d'opportunité favorable au Conseil national de l'information statistique le 24 mars 2025, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

La Drees est responsable de ce traitement statistique sur le fondement de sa mission d'intérêt public, en vertu de e) de l'article 6 du RGPD.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la Drees. Ces réponses, ainsi que les données obtenues par appariement, seront conservées pendant 25 ans à compter de la fin de la collecte. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

La Drees est seule destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que son sous-traitant habilité par le Comité du secret de la statistique public, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur au plus tard un an après la fin de la collecte.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de la Drees, que vous pouvez contacter au courriel suivant, en mentionnant le code « Panel de médecins généralistes libéraux » dans l'objet du mail ou du courrier : drees-rgpd@sante.gouv.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Référent RGPD de la Drees - 78/84 rue Olivier de Serres - CS 59234 - 75739 Paris CEDEX. Les personnes enquêtées peuvent, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil (www.cnil.fr) si elles considèrent que le traitement de données à caractère personnel la concernant par le responsable de traitement constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés.

Sous-direction Observation de la santé
et de l'assurance maladie

Bureau Professions de santé

Pour contacter IPSOS BVA :

Tél. : 01 71 25 21 07

Mél. : panel-medecins@ipsos-enquetes-drees.fr

Paris, le 10 avril 2026

Réf. : D-26-006387

Objet : Deuxième vague du 5^e panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale

Docteur,

Nous vous remercions pour votre participation à la première vague du panel de médecins généralistes mis en place par la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), en partenariat avec l'Union Régionale des Médecins Libéraux (URML), l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) et l'Agence Régionale Santé (ARS) des Pays de la Loire.

Cette enquête est essentielle pour étudier les pratiques et les conditions d'exercice des médecins généralistes libéraux. Elle est officiellement reconnue d'intérêt général par le Conseil national de l'information statistique (Cnis).

Nous vous contactons aujourd'hui pour participer à la **deuxième vague d'enquête consacrée à la prise en charge des violences subies par les femmes, aux violences subies par les médecins généralistes dans le cadre de leur exercice**, ainsi qu'aux prises en charge de cas de pathologies graves et coopérations interprofessionnelles.

Votre participation est importante car elle permet de prendre en compte la diversité des pratiques et des conditions d'exercice des médecins généralistes. Répondre sur internet vous prendra une quinzaine de minutes.

COMMENT RÉPONDRE ?

1 Depuis un ordinateur, une tablette ou un smartphone, saisissez cette adresse dans le navigateur :

<https://www.panel-medecins-generalistes-liberaux.fr>

Ou scannez le QR code ci-joint :



2 Cliquez sur le bouton « Accéder au questionnaire » puis saisissez l'identifiant et le mot de passe ci-dessous en respectant les majuscules :

Identifiant :

Mot de passe :

Il est possible de modifier votre mot de passe.

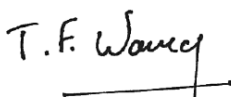
Si vous avez signalé au cours de la vague précédente votre préférence pour être recontacté par téléphone, notre prestataire de collecte vous appellera dans les jours prochains.

Vos réponses sont confidentielles et servent uniquement à établir des statistiques. Tous vos droits sont rappelés dans l'encadré en bas de la page suivante.

En vous remerciant pour votre participation, veuillez recevoir, Docteur, nos respectueuses salutations.


Dr Thomas HERAULT
Directeur de l'URML des Pays de la Loire


Dr Jean-François BUYCK
Directeur de l'ORS Pays de la Loire


Thomas WANECQ
Directeur de la Drees

QUI DOIT RÉPONDRE ?

En tant que médecin généraliste sélectionné, vous êtes la seule personne à pouvoir répondre au questionnaire.

POURQUOI VOUS ?

Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des médecins généralistes libéraux, il n'est pas nécessaire de tous les interroger. Un échantillon de médecins généralistes libéraux a été sélectionné à partir du répertoire RPPS pour intégrer le cinquième panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale. Ce panel permet de décrire l'ensemble des médecins généralistes libéraux. Vous faites partie de cet échantillon.

COMMENT RÉPONDRE SI VOUS N'AVEZ PAS ACCÈS À INTERNET ?

Internet est le mode de réponse principal, mais si vous n'avez pas d'accès internet ou que vous avez signalé au cours de la vague précédente votre préférence pour répondre par téléphone, un enquêteur de la société IPSOS vous contactera par téléphone dans prochains jours.

COMMENT SE DÉROULE L'ENQUÊTE ?

Cette enquête en panel se déroule en plusieurs vagues d'interrogation thématique. Vous êtes ainsi sollicité tous les 6 mois pendant 3 ans pour répondre à un questionnaire d'une quinzaine de minutes par internet.

L'ARS, l'ORS et l'URML des Pays de la Loire ont la possibilité, en tant que partenaires de l'enquête, de proposer un questionnaire de cinq minutes à la fin de chaque vague d'interrogation (compris dans la quinzaine de minute annoncée). Cette extension régionale ne concerne que les médecins exerçant dans les Pays de la Loire. Pour cette deuxième vague, elle porte sur les prises en charge de cas de pathologies graves et les coopérations interprofessionnelles.

À QUOI SERVENT LES INFORMATIONS COLLECTÉES ?

Vos réponses servent à mieux connaître les pratiques et les conditions d'exercice des médecins généralistes libéraux. Ces pratiques, qui ont déjà fait l'objet d'études dans les précédentes éditions, connaissent des évolutions rapides.

Par exemple, le quatrième panel d'observation des pratiques et des conditions d'exercice en médecine générale a permis de constater qu'en 2022, 65 % des médecins généralistes étaient amenés à devoir refuser de prendre en charge de nouveaux patients en tant que médecin traitant alors qu'ils étaient 53 % à être amenés à le faire en 2019.

Pour que l'enquête soit la plus courte possible pour vous, les données collectées seront complétées par des informations administratives auxquelles la Drees a accès, dans les mêmes conditions de sécurité et de confidentialité.

POUR EN SAVOIR PLUS...

Sur l'enquête : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/00-le-panel-dobservation-des-pratiques-et-des-conditions-dexercice-en>

Sur la Drees : <https://drees.solidarites-sante.gouv.fr>

Sur l'ORS Pays de la Loire : <https://www.orspaysdelaloire.com/>

Sur l'URML Pays de la Loire : <https://urml-paysdelaloire.org/>

Sur le prestataire de collecte, IPSOS BVA : <https://www.ipsos.com/fr-fr>

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt général, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques. Elle a obtenu le visa n° 2026X705SA du Ministre, valable pour l'année 2026 – Arrêté en cours de parution.

Cette enquête a reçu un avis d'opportunité favorable au Conseil national de l'information statistique le 24 mars 2025, en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques.

La Drees est responsable de ce traitement statistique sur le fondement de sa mission d'intérêt public, en vertu du e) de l'article 6 du RGPD.

Les réponses à ce questionnaire sont protégées par le secret statistique et destinées à la Drees. Ces réponses, ainsi que les données obtenues par appariement, seront conservées pendant 25 ans à compter de la fin de la collecte. Elles seront archivées au-delà de cette durée. À tout moment, leur usage et leur accès seront strictement contrôlés et limités à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche scientifique ou historique.

Le règlement général 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données (RGPD) ainsi que la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'appliquent à la présente enquête.

La Drees est seule destinataire des données d'identification (nom et coordonnées), ainsi que son sous-traitant habilité par le Comité du secret de la statistique public, et les Archives de France, conformément aux dispositions de l'article L. 212-4 du code du patrimoine. Elles seront conservées par le service producteur au plus tard un an après la fin de la collecte.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès, de rectification ou de limitation de traitement pour les données les concernant pendant la période de conservation des données d'identification. Ces droits peuvent être exercés auprès de la Drees, que vous pouvez contacter au courriel suivant, en mentionnant le code « Panel de médecins généralistes libéraux » dans l'objet du mail ou du courrier : drees-rgpd@sante.gouv.fr ou par courrier postal à l'adresse suivante : Référent RGPD de la Drees - 78/84 rue Olivier de Serres - CS 59234 - 75739 Paris CEDEX.

Les personnes enquêtées peuvent, si elles l'estiment nécessaire, adresser une réclamation à la Cnil (www.cnil.fr) si elles considèrent que le traitement de données à caractère personnel la concernant par le responsable de traitement constitue une violation du RGPD et de la loi informatique et libertés.